# Procès-verbal de la séance du Conseil communal du lundi 17 juin 2013, à la salle de la Châtelaine

Présidence : Mr Christian Ramuz

Membres présents : 34 Membres excusés : 5 Membre absent : 1

Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

Il rend hommage à <u>Mr Eric CHAPPUIS</u> et rappelle l'investissement de celui-ci au sein du Conseil :

« A toi Eric, cher conseiller, trop tôt disparu, tu faisais partie du magnifique puzzle qui permet à une commune comme la nôtre d'exister. Ta précision, tes interventions toujours fort à propos et ton dévouement pour la chose publique nous manquent déjà.

A vous tous, les pièces de ce puzzle, je vous suis reconnaisant! Bien sûr, nous n'avons pas tous les mêmes idées, mais c'est cette écoute de l'autre qui est la force de notre pays.

Si vous croisez Nicole son épouse, prenez un moment pour écouter et échanger quelques propos. C'est vrai, ce n'est pas toujours évident.

Salut Eric et merci pour tout. »

L'ordre du jour se déroule comme suit :

- 1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 10 décembre 2012
- 2. Lecture du courrier
- 3. Gestion des comptes 2012
- 4. Election du bureau du Conseil
- 5. Election de la Commission de Gestion
- 6. Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Oron-Jorat, selon préavis municipal n°01/2013
- 7. Fixation du plafond d'endettement et modification des statuts de l'ASIJ, selon préavis municipal n°02/2013
- 8. Autorisation d'aliénations et d'acquisitions, selon préavis municipal n°03/2013
- 9. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
- 10. Divers et propositions individuelles

### 1. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 10 décembre 2012

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

#### 2. Lecture du courrier

Mr Christian RAMUZ nous lit la lettre de Mr Jean-David CHEVALLEY au sujet de la taxe forfaitaire des déchets valorisables. Celui-ci regrette que la déchetterie ne soit pas clôturée, permettant ainsi à des personnes extérieures au village de déposer leurs ordures ou récupérer la ferraille. Il suspend le paiement de cette taxe.

### 3. Gestion des comptes 2012

Mr Andreas STRASSMANN nous donne lecture du rapport de la commission de gestion.

Il en ressort de faibles écarts entre le budget et les comptes tenus de manière rigoureuse.

Quelques points à noter :

- une diminution du nombre d'habitants non solvables
- un léger déficit de l'activité forestière
- une difficulté à évaluer le bilan du chauffage à bois produit depuis la Grande Salle
- la dette restant concernant l'installation de la benne compacteuse est de CHF 94'747.35
- l'exercice comptable 2012 est bon.
- le compte final du résultat montre un excédent de revenus de CHF 3'997.39 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 52'210
- l'endettement communal a diminué, il est de CHF 2'873'664.58, soit CHF 6'730 par habitant.

La commission constate la bonne gestion financière et la qualité des travaux réalisés dans la commune par la Municipalité qu'elle félicite.

La boursière, Mme BURDET, qui prend sa retraite, est remerciée chaleureusement pour sa disponibilité et sa grande compétence.

Mr Gilbert RAMUZ fait remarquer une erreur sur la fin du rapport de la commission : il faut lire 2012 au lieu de 2011.

Mme Marion BOBAND demande si la diminution de la vente de ferraille et papier est en lien avec le problème soulevé dans la lettre de Mr Jean-David CHEVALLEY. Cette diminution n'étant que de CHF 200.-, Mr Daniel RUCH ne pense pas qu'il y ait

de lien, d'autant plus que la ferraille ne rapporte rien. Il ajoute que le dépôt d'objets encombrants n'a pas augmenté depuis 3 ans.

Mr Gérald CHARLET demande comment le poste « entretien des places » est passé de CHF 2'600.- à CHF 24'000.-.

Mr Daniel RUCH rappelle les travaux du mur de l'église, des balançoires et du sentier (qui représentent de gros montants) auxquels il faut ajouter l'entretien régulier des parcelles de gazon.

Mr Reynald KELLER explique, en partie, les résultats favorables par le remboursement du canton sur le fond de péréquation. Connaît-on l'évolution du retour de ce fond de péréquation ?

Mr Daniel RUCH explique que celui-ci dépend des frais d'entretiens sur les routes. Si l'on dépasse 5% d'impôts en entretien des routes, la différence est payée par le fond. Ce fond est alimenté par les communes. De nombreuses discussions sont en cours à son sujet, sur la manière de l'alimenter et de le redistribuer.

Mr Gilbert RAMUZ souligne qu'on alimente le fond quand on ne fait pas de travaux et qu'on en bénéficie lorsqu'on en fait.

Sur proposition de la Commission de Gestion, le rapport de gestion et les comptes 2012 de la Municipalité sont acceptés, à main levée, à l'unanimité.

#### 4. Election du Bureau du Conseil

Mr Sylvain RUCH et Mr Daniel MEISTER quittent leur fonction de scrutateurs.

Mme Maryline AUTHIER et Mr Jean CHENEVARD, les anciens suppléants, deviennent scrutateurs.

<u>Mme Laurence DESTRAZ et Mme Patricia HABEGGER-SAUGY</u> sont proposées, puis acclamées en tant que nouveaux suppléants.

Mr Gérald CHARLET est confirmé et acclamé comme Vice-Président.

Mr Christian RAMUZ est également confirmé et acclamé comme Président. Il remercie le Conseil pour sa confiance.

#### 5. Election de la Commission de gestion

Mr Alain PORCHET-PERRENOUD quitte sa fonction de Président de la Commission.

Mr Andreas STRASSMANN devient le nouveau Président.

Mr Jean-Paul REICHENBACH et Mr Alain PORCHET-DEFFERRARD sont membres.

Mr Pierre-André NOZ est proposé, puis acclamé en tant que suppléant.

## 6. Demande d'adhésion à l'Association de communes SDIS Oron-Jorat, selon préavis municipal n°01/2013

Mr Jacques POGET nous lit le rapport de la Commission.

L'adhésion au SDIS est rendue incontournable par la nouvelle loi cantonale et présente de multiples avantages qui sont exposés dans le préavis. Cependant, la commission tient à présenter aussi les désavantages qui affectent les sapeurs :

- plus de matériel ni local à Corcelles et Ropraz,
- obligation d'appeler le 118 avec renvoi sur Mézières ou Oron
- délai d'intervention plus long
- démotivation de certains due à la perte d'autonomie
- augmentation du coût par habitant

Malgré tout, les inconvénients semblent plus faibles que les avantages et surtout il n'y a plus de choix à faire puisque l'ECA refuse catégoriquement de continuer à subventionner notre corps de sapeurs.

L'adhésion au SDIS Oron-Jorat devient donc une nécessité et la Commission propose d'accepter le préavis.

Mr Reynald KELLER aimerait savoir si cela entrainera une baisse de l'effectif. Mr Francis CHENEVARD répond qu'actuellement il y a 30 sapeurs pour Ropraz et Corcelles. Par la suite, les volontaires pourront choisir de s'engager pour le détachement d'appui à Vucherens ou pour le détachement de 1ère intervention à Mézières. L'effectif est encore inconnu mais il semble que bon nombre de sapeurs restent encore motivés.

Il confirme que nos communes n'ont pas les moyens de s'équiper aux normes imposées par les nouvelles lois et que l'adhésion au SDIS est donc incontournable. Le coût par habitant devrait passer à CHF 25.- ou CHF 30,-.

Il répond aussi à Mr Gibert RAMUZ au sujet du centre de renfort qui sera Mézières au lieu de Lausanne actuellement. Cela améliorera le temps d'intervention.

Mr Daniel RUCH ajoute que l'équipement de plus en plus moderne des maisons complique les interventions et rend donc nécessaire une professionnalisation des sapeurs pompiers.

Le préavis municipal n°01/013 concernant l'adhésion au SDIS Oron-Jorat est soumis au vote à main levée, et est accepté à l'unanimité – 1 contre et 4 abstentions.

# 7. Fixation du plafond d'endettement et modification des statuts de l'ASIJ, selon préavis municipal n°02/2013

Mme Anita PORCHET nous lit le rapport de la commission.

La nouvelle réorganisation scolaire et l'expansion démographique nécessitent de nouvelles structures scolaires avec un budget de CHF 29'100'000.-. Si on ajoute les emprunts de l'ancienne AIESM et une réserve pour imprévus, la somme totale demandée atteint CHF 40'000'000.-.

Cela représente, pour notre commune, une augmentation de CHF 32'000.- à CHF 40'000.- par an, avec probablement une augmentation d'impôts dans 3 ou 4 ans. Ne voyant pas d'alternatives possibles, la Commission recommande au Conseil d'accepter la fixation du plafond d'endettement de l'ASIJ à CHF 40'000'000.- pour la législature 2013-2016. Elle demande que nos délégués défendent au mieux les intérêts de la commune et informent régulièrement le Conseil.

Les nouveaux statuts prévoient maintenant une majorité des ¾ des communes, ce qui semble adéquat par rapport à l'importance des décisions à prendre.

Mr Gilbert RAMUZ avait calculé une hausse de CHF 45'000 pour la commune. Il espère que la Commission a raison.

Mr Daniel RUCH pense que cela entrainera probablement une hausse de 3 à 4 % d'impôts mais on n'a pas le choix.

Mr Christian RAMUZ espère que nos enfants seront fiers du résultat de ces investissements.

Mr Raoul GENDROZ précise que le Conseil Communal a le droit de dire OUI ou NON lors de certaines décisions, sans que cela exclue la commune de l'association. A la question de Mr Gilbert RAMUZ, Mr Jean-Philippe RAMUZ répond que, pour l'AIESM, une augmentation du plafond d'endettement avait également été votée.

Sur proposition de la Commission, le préavis n°02/2013 est soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité – 2 abstentions.

### 8. Autorisation d'aliénations et d'acquisitions, selon préavis municipal n°03/2013

Mme Fabienne PORCHET nous lit le rapport de la Commission.

Voulant acquérir un terrain, la Municipalité a appris par le notaire qu'elle n'en avait pas le droit car l'intitulé du préavis n°03/2011 est incomplet.

Ce nouveau préavis n°03/2013 lui permettra d'acquérir un terrain proche de la route des paysans (CHF 600) pour créer des places de parc.

Il lui permettra, par la suite, de faire des acquisitions à concurrence de CHF 20'000.par cas.

Mr Daniel RUCH précise que le préavis n°03/2011 prévoyait l'aliénation mais pas l'acquisition. Cette place de parc permettra aux promeneurs de laisser leur voiture à l'entrée de la forêt.

Le préavis n°03/2013 est soumis au vote à main levée et est accepté à l'unanimité.

### 9. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil

Mr Francis CHENEVARD annonce qu'un dernier exercice du corps des sapeurs pompiers de Corcelles et Ropraz sera ouvert au public le 9 novembre 2013 à Ropraz. Il sera suivi d'un repas.

Nos délégués à l'ASIJ sont Mr Daniel RUCH, Mr Benjamin BORLAT, Mr Gilbert RAMUZ, Mme Christiane MARTIN et Mr Francis CHENEVARD. Ils suivent de très près l'évolution de la situation. Ils défendent l'idée d'un seul collège, près du terrain de foot de Mézières, afin de profiter de plus de synergie, d'un grand terrain plat, de garder la possibilité d'une piscine et de diminuer les coûts. Ils vont tout faire pour défendre les intérêts de la commune de Corcelles.

Le studio aménagé dans l'ancien collège est loué à compter du 1er juillet.

La location du refuge a connu quelques soucis lors d'abus de la part des locataires (rave party). Un règlement est étudié pour éviter ces dérives. Les toilettes donnent satisfaction. <u>Mr Gothuey</u> est remercié pour leur entretien.

Pour Mr Philippe BAUD, des travaux sont en cours sur certaines routes, comme celle du moulin.

Suite aux nombreuses pluies, les niveaux d'eaux sont plus que suffisants!

Notre STEP fonctionnent plus ou moins bien. On attend la réponse de Moudon-Lucens pour notre raccordement.

Pour l'ASIJ, <u>Mme Christiane MARTIN</u>, revient sur le désir de défendre le projet d'un collège sur un site unique. L'établissement d'une liste des arguments pédagogiques, économiques et sécuritaires est en cours. Bien que la construction d'une piscine serait un plus, la priorité est mise sur une salle de gymnastique.

Mr Alfred NEUENSCHWANDER fait partie de l'Association « Jorat, une terre à vivre au quotidien ». Un logo va être mis en place.

L'interdiction de rouler en forêt est bien respectée. Les places de parc à l'entrée des forêts vont dans ce sens.

L'effeuillage des vignes a commencé.

La déchetterie va être clôturée.

Mr Daniel RUCH remercie le Conseil d'avoir accepté tous les préavis. En tant que membre de l'Union des Communes Vaudoises, il travaille sur la répartition, entre les communes et l'Etat, de l'augmentation permanente de la facture sociale.

Il reste encore du débardage à faire en forêt.

Le sondage sur les éoliennes a donné le résultat suivant :

- 62 % OUI pour Corcelles,
- 82% NON pour Peney.
- 50% OUI 50% NON pour Froideville,
- 67% OUI pour Polliez-Pittet.

Le 24 juin 2013, les syndics des communes concernées vont se revoir pour poursuivre la procédure et présenter le plan d'affectation au Conseil. Si celui-ci est accepté, les opposants au projet pourront tenter de faire un référendum. Ensuite, il y aura la mise à l'enquête des éoliennes avec recours possible pour les oppositions.

Il remercie à son tour <u>Mme BURDET</u> pour son dévouement et l'assemblée applaudit. Il demande à ceux qui verraient des « extérieurs » utiliser notre déchetterie de bien vouloir noter leur n° de plaques et les communiquer à la Municipalité. Pour clôturer la

déchetterie, il faudrait que le coût soit inférieur au gain engendré par la fermeture. Il faut aussi tenir compte du fait que l'ouverture actuelle en continu permet de réguler le trafic. Quoi qu'il en soit, une étude est en cours pour estimer les coûts d'une éventuelle fermeture.

### 10. Divers et propositions individuelles

Aux questions de <u>Mme Laurence DESTRAZ</u>, <u>Mr Daniel RUCH</u> répond que le coût d'un système d'accès à la déchetterie par carte a été demandé, et prend note de la nécessité de relever la table de ping-pong. Il précise que le prix de l'enlèvement des bennes a baissé. Il demande aux particuliers effectuant de gros travaux, de mettre des bennes chez eux.

Mr Andreas STRASSMANN demande de réfléchir au rapport coût / gain d'une éventuelle fermeture de la déchetterie. Au sujet du projet de collège, y a-t-il des normes à respecter en termes d'équipement par rapport au bassin de population ?

Mr Christian RAMUZ espère que, lors de la prise de décisions, les intérêts de la communauté passeront avant ceux de certains membres du comité.

Mme Maryline AUTHIER, bien que convaincue que les équipements sportifs soient nécessaires, espère que la priorité sera donnée aux intérêts pédagogiques. Elle redoute une trop grosse structure ou petits et grands seraient mélangés.

<u>Mme Christiane MARTIN</u> la rassure : il est hors de question de mélanger les petits et les grands.

Pour éviter de nouveaux soucis avec l'utilisation du refuge, <u>Mr Benjamin BORLAT</u> propose un système de parrainage.

Il pense que le projet d'un collège unique à Mézières est réalisable en répondant à tous les besoins : optimisation des coûts, infrastructures sportives, tout en préservant les plus petits. Il informe des budgets votés par l'ASIJ : 4 classes au collège du Raffort, un bus scolaire d'occasion, étude d'une centrale de chauffage à bois, remplacement de pierres réfractaires d'une chaudière.

Mr Gilbert RAMUZ ajoute que le projet prévoit 500 élèves au maximum.

Si les classes enfantines devaient s'installer à Servion, il faudrait créer 6 classes supplémentaires et non 4 comme prévu (effectif actuel 8 classes). De plus il n'est pas prévu de salle de gym, il faudrait donc transporter les enfants...

En ce qui concerne les forêts, peut-on choisir le type d'arbres plantés ?

Mr Daniel RUCH explique que pour protéger les forêts en cas de vents violents, il faut mélanger les essences. La norme recommandée est 2/3 de résineux et 1/3 de feuillus. Dans le Jorat, c'est l'épicéa qui vient en tête, mais on plante aussi des chênes, des douglas et des mélèzes. On plante ce que l'on veut.

Mr Pierre-André NOZ souhaiterait une mise à jour plus régulière du site internet. Le PV de la séance de décembre 2012 n'est toujours pas en ligne.

Mr Christian RAMUZ explique qu'il faut attendre que les PV soient approuvés à la séance suivante avant de les mettre en ligne. Possibilité de mettre les décisions prises ?

#### Procès-verbal de la séance du 17 juin 2013

Mr Daniel RUCH prend note et évoque aussi quelques soucis techniques de maintenance.

Sur proposition de <u>Mr Raoul GENDROZ</u> qui regrette un manque d'information sur les travaux des différentes associations, <u>Mr Christian RAMUZ</u> ajoutera aux prochains ordres du jour une rubrique « Communications des délégués aux associations intercommunales ».

Mr Florian RUCH rend compte des différents travaux effectués par l'AlEJ: travaux dans les réservoirs, remplacement d'une conduite vers le château d'Ussières, et réservoir de Lausanne raccordé à celui de Montpreveyres. Un projet d'engager un fontainier pour l'entretien et la surveillance du réseau a été proposé mais refusé. La commune de Corcelles a été félicitée pour la qualité de son entretien des réservoirs. Un projet de réservoir est en cours pour Forel et sur les hauts de Servion.

Mr Philippe BAUD annonce la sortie des aînés qui aura lieu le 11 septembre 2013.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion. La séance est levée à 22h par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire